



Assemblée générale

Distr. générale
27 janvier 2010

Soixante-quatrième session
Point 41 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 18 décembre 2009

[sur la base du rapport de la Troisième Commission (A/64/431)]

64/128. Augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

L'Assemblée générale,

Prenant note de la décision 2009/252 du Conseil économique et social, en date du 30 juillet 2009, relative à l'augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés,

Prenant également note de la demande relative à l'augmentation du nombre des membres du Comité exécutif figurant dans la lettre en date du 10 mars 2009, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies¹,

1. *Décide* de porter de soixante-dix-huit à soixante-dix-neuf États le nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ;

2. *Prie* le Conseil économique et social d'élire le membre supplémentaire à la reprise de sa session d'organisation de 2010.

*65^e séance plénière
18 décembre 2009*

¹ E/2009/47.

